

218C0553
FR0010533075-FS0250

8 mars 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE EUROTUNNEL SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 mars 2018, la société de droit de l'état du Delaware The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Etat du Delaware, Etats-Unis), a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 mars 2018, indirectement, par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 25% et 20% des droits de vote et 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société GROUPE EUROTUNNEL SA et détenir indirectement, 757 763 actions GROUPE EUROTUNNEL SA représentant autant de droits de vote, soit 0,14% du capital et 0,12% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs & Co. LLC	725 188	0,13	725 188	0,11
Goldman Sachs Asset Management International	32 575	0,01	32 575	0,01
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	757 763	0,14	757 763	0,12

Ce franchissement de seuils résulte de la cession de l'intégralité du capital de la société Aero I Global & International S.à r.l., laquelle détient 85 170 758 actions GROUPE EUROTUNNEL SE représentant 170 341 516 droits de vote, par des sociétés contrôlées par Goldman Sachs Group, Inc. au profit de la société Atlantia S.p.A.²

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général 894 actions GROUPE EUROTUNNEL SA³ au titre d'un contrat « *equity swap* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 28 septembre 2018.

¹ Sur la base d'un capital composé de 550 000 000 actions ordinaires représentant 639 030 648 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Cf. notamment D&I 218C0532 du 5 mars 2018.

³ Actions prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa.